

# Aide au conseil à l'économie circulaire

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

Cette aide soutient les entreprises de Nouvelle-Aquitaine dans la mise en place de démarches d'économie circulaire.

Elle permet aux entreprises de disposer d'outils permettant de préparer et d'accompagner la transition vers l'économie circulaire (écoconception, écologie industrielle, économie de fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage).

Elle pour objectifs :

- d'accompagner la prise de décision des entreprises en matière d'achats durables, de démarches d'écoconception et d'écologie industrielle, de passage à une économie de la fonctionnalité, et de recyclage des déchets,
- d'accompagner toute étude ayant pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits (biens ou services),
- développer les démarches de responsabilité sociétale

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises de toutes tailles et les associations.

#### Pour quel projet ?

##### Dépenses concernées

L'aide au conseil à l'économie circulaire finance la réalisation des études suivantes :

- études préalables techniques, financière, commerciale technique... (prestations externes),
- prestations externes (accompagnement, diagnostic, audit, évaluation) relatives à une démarche RSE reconnue : accompagnement et évaluation AFAQ26000 et/ou labellisation LUCIE,
- études de faisabilité, analyse de cycle de vie, éco-profil, étude d'éco-conception, étude préalable à l'obtention d'un écolabel ou d'une certification.

#### Quelles sont les particularités ?

##### Dépenses inéligibles

Les études à caractère obligatoire et réglementaire ne sont pas éligibles.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, au taux maximum de 70% des dépenses éligibles.

L'entreprise devra respecter la règle de minimis.

---

## Critères complémentaires

- **Forme juridique**
  - › Autres formes juridiques
    - › Association
- **Données supplémentaires**
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis
    - › Régime cadre exempté SA.40405 modifié (SA.59108) - Environnement

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Hôtel de Région  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX cedex  
Téléphone : 05 57 57 8000  
Web : [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)